

## L'UNION DES JEUNES AVOCATS DE TOULOUSE

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

TOULOUSE, le 23 janvier 2008

**Objet : Pétition au Président de la République contre le projet de déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel et de création d'un divorce notarié**

Monsieur le Président et Cher Confrère,

Vous trouverez ci-joint la pétition signée par l'ensemble de mes confrères du Barreau de TOULOUSE contre le projet de déjudiciarisation du divorce conjoint et la création d'un divorce notarié.

La profession d'avocat rappelle la nécessité du contrôle exercé sur les conventions de divorce par le Juge Aux Affaires familiales, dont l'impérieuse impartialité constitue la seule garantie du respect des droits et intérêts de chacun des époux.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche qui vise à défendre le libre accès de tous les citoyens à une Justice indépendante et garante de leurs droits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Confrère, l'expression de mes respectueux et confraternels sentiments.

**David LEGRAIN**

*Président de l'UJA de TOULOUSE*  
31, rue Alsace-Lorraine – 31000 TOULOUSE  
Tél : 05.61.12.44.40- Fax : 05.61.23.94.99  
Courriel: [davidlegrain.avocat@orange.fr](mailto:davidlegrain.avocat@orange.fr)

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

Paris, le 7 février 2008

*Le Conseiller technique*

Maître,

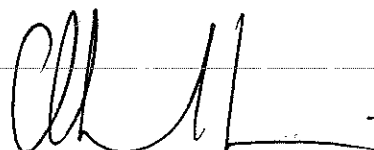
Par courrier du 23 janvier 2008, vous avez bien voulu transmettre à Monsieur le Président de la République une pétition signée par l'ensemble des avocats du barreau de Toulouse contre ce que vous appelez le « projet de déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel et de création d'un divorce notarié ».

Le Chef de l'Etat a pris connaissance avec beaucoup d'attention de cette correspondance, et m'a chargé de vous rappeler qu'à sa demande le Garde des Sceaux a ouvert un débat consacré à la répartition des contentieux.

Le 18 janvier dernier, Rachida Dati a ainsi installé le groupe de travail présidé par le recteur Serge Guinchard, auquel elle a confié le soin de s'interroger sur la pertinence de la répartition actuelle des contentieux, en veillant notamment à recentrer le magistrat sur le cœur de la fonction judiciaire, tranchant des litiges qui ne peuvent être résolus autrement.

Votre contribution a naturellement vocation à être examinée dans le cadre de cette réflexion. C'est la raison pour laquelle je la transmets immédiatement au Garde des Sceaux, afin qu'elle soit prise en compte dans les travaux menés sous la direction de Monsieur Guinchard.

Je vous prie, Maître, de croire à l'expression de ma considération distinguée.



Christophe INGRAIN

Maître David LEGRAIN  
Président de l'Union des Jeunes Avocats de Toulouse  
31 rue Alsace-Lorraine  
31000 TOULOUSE